

Défense de la langue française



N° 228
avril - mai - juin 2008

Du président

- 2 À Claude Imbert.
Jean Dutourd,
de l'Académie française

Le français dans le monde

- 6 Rassembler nos forces.
Philippe Lalanne-Berdouticq
9 Les brèves.
Françoise Merle

Les langues de l'Europe

- 12 La Belgique et ses langues.
Roger Vancampenhout

Le français en France

Vocabulaire

- 19 L'Académie gardienne
de la langue.
20 Mots en péril.
Jean Tribouillard
21 Acceptions et mots
nouveaux.
22 Cloches et crécelles.
Pierre Delaveau
28 Continent.
Bernie de Tours

- 29 Variations sur climax.
Philippe Lasserre
30 « Trader ». *Jacques Pépin*
32 Minéralogie et herpétologie.
Joseph Sans
33 *Jacques Faizant*

Style et grammaire

- 34 Corrigé de la Rapière d'Or.
Anne-Marie Lathière
38 Extrait de *La Lettre du CSA*.
39 Le saviez-vous?
Jean-Pierre Colignon,
Philippe Lasserre
et *Jean Tribouillard*

Humeur / humour

- 43 L'aire du taon.
Jean Brua
44 Les deux font la paire.
Bernard Leconte
45 Curiosités de la langue
française.
Pierre Deloye
46 Mystère et poésie.
Serge Lebel
47 Quelle question !

Comprendre et agir

- 48 De l'onomastique.
Marcienne Martin

- 50 L'orthographe
et la langue.
Claude Gruaz
53 Loi du 4 août 1994.
Jean-Claude Amboise
55 *Les Noms d'origine*
gauloise.
Anne-Marie Lathière
58 Tableau d'horreurs.
Marceau Déchamps
59 Tableau d'honneur.
Marceau Déchamps
60 Mots croisés
de Melchior.

Le français pour un écrivain

- 61 Claude Imbert.

Nouvelles publications

- 64 *Christine Jacquet-Pfau,*
Guillemette Mouren-Verret,
Romain Vaissermann
et *Nicole Vallée*

I à XIV

Vie de l'association

Défense de la langue française
222, avenue de Versailles, 75016 Paris
Téléphone: 01 42 65 08 87
Courriel: direction@langue-francaise.org
Site: www.langue-francaise.org

Directrice de la publication:
Guillemette Mouren-Verret

Paul Koch imprimeur
94130 Nogent-sur-Marne

Revue trimestrielle
Dépôt légal P-2008-2

Dépôt légal n°8
CPPAP n°0308 G 83143

Du président

À Claude Imbert



Notre président a remis le prix Richelieu 2008 à Claude Imbert, le 12 avril, dans les grands salons du Sénat, au cours de la réception organisée pour fêter le cinquantenaire de DLF (voir p. II).

Remettre le prix Richelieu à Claude Imbert est pour moi une expérience curieuse. J'ai l'impression d'être un délégué du comité d'entreprise remettant au PDG après quarante ans de maison la médaille des bons patrons.

En effet, pendant plusieurs années, j'ai toujours été surpris par sa bonne grâce, sa gentillesse, sa façon amène de corriger les erreurs. J'étais son employé et j'ai fait avec lui cette expérience étonnante d'un chef qui vous adresse toujours des compliments et non des reproches. Non pas des compliments mondains ou démagogiques

mais de vrais compliments portant sur des textes qui étaient bons ou sur une langue qui était simple, avec un sens de la réalité moderne qui n'excluait pas la connaissance du passé.

Autrefois, les carrières journalistiques commençaient aux pages des sports. On avait quinze ou seize ans et on s'engageait comme grouillot dans ce service où il n'y a pas de place pour la médiocrité. Après quoi, trente ou quarante ans plus tard, on se retrouvait rédacteur en chef du journal, voire directeur. Je ne sais pas si Claude Imbert a été grouillot aux sports dans son adolescence mais il mériterait de l'avoir été. Son style n'a évidemment rien de commun avec les envolées lyriques sur le Tour de France ou sur le match de retour Cardiff contre le PSG. Il est devenu un excellent style français.

Un des côtés attachants de Claude Imbert journaliste, c'est qu'il aime autant les lettres que la politique, sinon davantage. Je veux dire, naturellement, la bonne littérature. J'en parle en connaissance de cause : il est le seul directeur de journal à m'avoir demandé une série de chroniques sur la réimpression des classiques français et étrangers. J'avais attendu une rubrique de ce genre pendant quelques années et je désespérais qu'elle m'échût jamais. Les choses les plus inattendues arrivent quelquefois. Cette rubrique, Claude Imbert la créa pour moi et elle dura plusieurs années. J'eus le plaisir et la surprise de constater ainsi, grâce à lui, que j'étais une sorte de Sainte-Beuve au petit pied et j'y trouvais quelquefois des expressions et des vues du XIX^e siècle. Comment ne pas avoir d'amitié et de reconnaissance pour un homme qui vous permet de penser comme on pensait il y a cent cinquante ans ?

J'ai conservé un petit mot qu'il m'a envoyé après un article que j'avais publié sur Suarès, auteur remarquable que personne ne connaît plus. Quel directeur à part lui ferait une chose aussi touchante ? On me pardonnera de le citer : « Je ne sais s'il est

ridicule de vous dire à quel point vos papiers m'enchangent. Je les trouve de plus en plus enjoués à mesure qu'ils sont plus profonds. »

Les discours des délégués du comité d'entreprise ont en général un ton grondeur qui doit refléter, plus ou moins je pense, l'esprit de lutte des classes. Quant à moi, je n'ai jamais senti avec Claude Imbert la lutte des classes mais au contraire, toujours, la sympathie et l'amitié qu'un maître peut éprouver à l'égard d'un de ses ouvriers. En quoi il défendait la langue française, mais encore il l'illustrait.

Jean Dutourd

de l'Académie française

Si vous souhaitez que nous adressions un numéro de DLF à l'un ou l'autre de vos amis,

il vous suffit de recopier ou de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à DLF, 222, avenue de Versailles, 75016 Paris.

M. ou M^{me} (*en capitales*)

suggère à Défense de la langue française d'envoyer gratuitement un numéro à

M. ou M^{me} (*en capitales*)

Adresse:

.....

M. ou M^{me} (*en capitales*)

Adresse:

.....

Le

français

dans le

monde

Rassembler nos forces

Cet appel a été lancé par Philippe Lalanne-Berdouticq, notre ancien administrateur, lors de l'assemblée générale de DLF, le 12 avril 2008.



Mesdames, Messieurs, chers amis,

Voici un an, lors de notre assemblée générale 2007, un bref aperçu du terrain perdu par la langue française dans le monde, dans l'Union européenne et au sein même de notre pays nous amenait, face à l'urgence d'un sursaut, à conclure : « Il est minuit moins cinq ».

Le pire restait à venir. Il est là. Le protocole de Londres, abolissant l'obligation d'une version française intégrale des brevets européens, a été promptement ratifié voici quelques mois, dans une autosatisfaction médiatique sidérante.

En vue du prochain semestre, marqué par la présidence française de l'Union européenne, une personne ayant rang de ministre s'empessa de mettre en garde nos délégués contre toute tentative de réagir en faveur de l'usage, qualifié de « déclinant », de notre langue.

Et aujourd'hui, toute velléité de revenir dans les écoles et dans les universités de notre pays (dont la meilleure est classée au 25^e rang mondial, sinon pire) à un enseignement du français basé sur le bon sens et l'honneur de la langue suscite l'indignation vertueuse des démolisseurs en place. Non, il n'est plus minuit moins cinq. L'heure a sonné. Que nous apportera le lendemain ? Un naufrage ? **Non.**

Demain sera ce que nous en ferons. Il n'est point d'autre lendemain

possible que celui d'une espérance neuve, dans la prise de conscience des vrais dangers comme aussi des vraies chances qui subsistent. L'histoire abonde en revers effacés par des redressements, en défensives muées en nouveaux élans. Défensive... **Défense de la langue française...** Oui : depuis la création de notre association, une action constante et remarquable a été menée par DLF pour dénoncer les égarements linguistiques, lutter contre l'ennemi intérieur. Mais comme nul conflit n'est gagné par la seule défensive, l'heure a enfin sonné de rassembler nos forces. Non seulement celles des francophones des cinq continents – grâce entre autres à l'OIF et à nos associations sœurs –, mais aussi celles de nos plus proches voisins et de l'expérience qu'ils vivent.

Aujourd'hui, nous sommes rejoints, et je suis heureux de les saluer de tout cœur, par nos amis représentant l'Association pour la langue allemande (Verein Deutsche Sprache), le professeur Gerd Schrammen, de l'illustre ville de Göttingen, et le docteur Kurt Gawlitta, de Berlin. Leur expérience est aussi un modèle. Quand se fonda l'association VDS, la maladie qui rongait l'allemand, brocardé en « denglisch », était encore plus accusée que celle du « franglais » chez nous. Des manifestations violentes furent même organisées contre VDS, contre le respect, comme chez nous, d'une langue multiséculaire. Quelques années plus tard, aujourd'hui, la croissance et l'audience de VDS ont dépassé toute prévision.

Oui, le français et l'allemand, les deux seules langues parlées chacune en quatre pays d'Europe, les langues des deux nations qui sont à la fois premier fournisseur et premier client l'une de l'autre, sont appelées à s'épauler pour un destin tout autre que celui du déclin. Cette pensée anime au sein de DLF le Cercle François-Seydoux. Comme le relate notre ami Jacques Dhaussy dans le tout dernier numéro de la revue *DLF*, l'année 2007 fut notamment celle d'une première rencontre de ses membres, conduits par notre vice-président Marceau Déchamps, avec M^{me} Gabriele Weber, conseiller culturel de l'ambassade d'Allemagne à Paris. Entretien chaleureux. Puisse cette démarche déboucher sur un avenir où il reste tant à faire.

Le français dans le monde

Ne nous trompons pas sur l'évaluation des obstacles ni sur les conditions du redressement. Et rappelons-nous que jusqu'à l'aube du deuxième conflit mondial, la totalité de la littérature scientifique était publiée en bilingue : français et allemand. Les hommes, ou plutôt leurs descendants n'ont pas disparu. C'est aujourd'hui la volonté qui manque. Or la qualité d'une langue pèse plus lourd que le nombre de ses locuteurs. L'anglo-américain, dont l'ombre aveugle un Occident résigné à son hégémonie, n'est pas la langue la plus parlée dans le monde. C'est, et de beaucoup, celle de la Chine. Jusqu'au jour où la crise démographique chinoise, dont on ne parle pas, bouleversera la donne.

Tout change. Tout peut rechanger. Mais le contenu spirituel d'une langue demeure. Les chances qu'elle offre dans tous les domaines, les visions du monde, apparentées et complémentaires, qui s'expriment à travers la clarté française et la précision allemandes, demeurent.

C'est un octogénaire qui vous l'affirme et qui, pour raison d'âge, ne veut pas être reconduit au poste d'administrateur.

Il porte le rêve d'un afflux d'éléments jeunes et convaincus d'un nouvel avenir. Nous portons tous l'espérance d'une ère qui ne soit plus celle d'un reniement de nous-mêmes, mais celle d'un **amour de nos langues et de nos valeurs**.

Philippe Lalanne-Berdouticq

Cercle François-Seydoux

À titre de promotion : chaque adhérent cité dans la revue reçoit deux exemplaires supplémentaires de DLF.

Les brèves

de la francophonie — de chez nous — et d'ailleurs

Pour séparer ses activités locales et internationales, l'Alliance française de Paris a décidé de créer la Fondation Alliance française. Reconnue d'utilité publique, cette fondation a notamment pour objectifs de « fédérer et animer le réseau mondial » et de fournir expérience, formation et conseil aux 1 071 Alliances françaises, qui accueillent plus de 450 000 étudiants, dans 133 pays. Nous en reparlerons.

Suisse :

Le 22^e Salon international du livre et de la presse a eu lieu à Genève du 30 avril au 4 mai. Accueillant 555 exposants et une pléiade d'auteurs, il a été fréquenté par 98 257 visiteurs. Les invités d'honneur étaient l'Égypte, le Val d'Aoste et le canton suisse de Saint-Gall. Parmi les stands, signalons « Le jardin de l'orthographe », où trois enseignants ont montré les racines et l'évolution de l'orthographe.

Des manifestations très diverses ont été organisées dans vingt localités suisses durant la 13^e Semaine de la langue française et de la francophonie.

Un « Reportage » de La Croix (28 mars 2008) constate que « la francophonie se porte bien » dans les Émirats arabes unis : l'université « Paris-Sorbonne-Abou-Dhabi » (260 étudiants cette année) aura bientôt son campus ; une université lyonnaise s'implantera à Dubaï ; « une troisième Alliance française, après celles d'Abou-Dhabi et de Dubaï, ouvrira bientôt ses portes... » et des discussions sont en cours avec le lycée Louis-le-Grand de Paris pour organiser des classes préparatoires scientifiques au lycée français Louis-Massignon d'Abou-Dhabi.

Nouvelle-Calédonie :

Pour honorer la mémoire de Samuel de Champlain, grand explorateur et humaniste, et fondateur de la ville de Québec (3 juillet 1608), c'est le 3 juillet que l'Alliance Champlain remettra – pour la quatorzième fois – cinquante livres québécois à la bibliothèque Bernheim de Nouméa.

Alliance Champlain
1, rue de Salonique BP 8133,
98807 Nouméa cedex
Nouvelle-Calédonie
courriel :
alliance.champlain@offratel.nc
tél. : 687 24 11 59

Belgique :

Le 81^e congrès de l'AATF* se déroulera à Liège, du 16 au 19 juillet.

Dans le cadre de l'année européenne du dialogue interculturel (AEDI 2008), le cinquième débat de Bruxelles, le 10 septembre, portera sur le multilinguisme.

Le 22^e Festival international du film francophone de Namur aura lieu du 26 septembre au 3 octobre.

Le LX^e Congrès de l'AIEF* aura lieu, à Paris (à l'ENS*, 45, rue d'Ulm, à Paris-5^e, les 7, 8, 9 et 10 juillet.

Renseignements :

claire.evesque@paris-sorbonne.fr

Sénégal :

Les 37^{es} Championnats du monde de scrabble francophone se tiendront à Dakar du 18 au 25 juillet.

« Il est indispensable que les scientifiques continuent d'écrire en français », lit-on dans la pétition lancée par les

Le français dans le monde

éditions Hermès pour défendre le français comme langue de la recherche. Près de 10 000 internautes ont déjà signé cette pétition (<http://petition.hermespublishing.com/>).

—
DEFY (Développement de l'entraide francophone yvelinoise), association présidée par M^{me} Arlette Renaud-Boué – secrétaire générale adjointe de DLF –, met tout en œuvre pour que le français soit toujours aimé et enseigné en Roumanie. Après avoir livré, entre autres, en octobre 2007, 300 kg de livres à la médiathèque française de Brasov, les dirigeants de DEFY viennent de parcourir, une fois de plus, près de 7 000 km pour apporter plusieurs centaines de livres dans une école de Galati.

Québec:

À l'occasion du 400^e anniversaire de sa fondation (voir plus haut), cette ville, porte-drapeau de la langue française et de la francophonie, accueillera de nombreuses manifestations. Signalons :

– du 21 au 25 juillet, le XII^e Congrès mondial de la FIPF*, ouvert par le secrétaire général de l'OIF* M. Abdou Diouf ;
 – du 14 au 16 août, la XVII^e Conférence des peuples de

langue française, qui aura pour thème : « L'avenir des nations : la francophonie » ;

– le 13 octobre, la remise du Prix des cinq continents de la Francophonie.

– les 14 et 15 octobre, la 24^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie ;

– du 14 au 16 octobre, la 28^e session de l'Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones ;

– du 17 au 19 octobre, la XII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (55 États et gouvernements et 13 observateurs).

—
Le voyage organisé par France-Louisiane Franco-Américaine du 27 septembre au 10 octobre, mènera les participants de Montréal à Québec, puis en Nouvelle-Angleterre.

FLFA

17, avenue Reille, 75014 Paris,
 tél.: 01 45 88 02 10,
 fax: 01 45 88 03 22,
 courriel: flfa@free.fr
 site: <http://flfa.free.fr>

—
 À l'occasion de la présidence de l'Union européenne, la France organise à Paris (à la Sorbonne), le 26 septembre – Journée européenne des langues –, les états généraux du multilinguisme, « afin d'approfondir les enjeux liés à la place des langues dans tous

les secteurs de la vie sociale, économique et culturelle... ».

—
Après l'Année du Brésil en France, en 2005, 2009 sera l'Année de la France au Brésil. Les Brésiliens trouveront toutes les informations utiles sur le site officiel :

www.cultura.gov.br/franca_br2009/, et les Français à la rubrique « Saisons culturelles » du site CulturesFrance (www.culturesfrance.com/).

—
La FIPF* a mis en ligne un Annuaire mondial des professeurs de français (www.fipf.org/expert/annuaire/).

Françoise Merle

* AATF

American Association of Teachers of French (Association américaine des professeurs de français)

* AIEF

Association internationale des études françaises

* ENS

École normale supérieure

* FIPF

Fédération internationale des professeurs de français

* OIF

Organisation internationale de la Francophonie

Les

langues

de

l'Europe

La Belgique et ses langues : crise ou rebond ?

Le coprésident de la délégation Bruxelles-Europe de DLF, Roger Vancampenhout, a accepté de nous présenter la situation linguistique de la Belgique. Le texte intégral de son article, ici résumé, est reproduit sur le site de DLF (www.languefrancaise.org).

1. La Belgique : vieux pays, nation récente et en devenir

La décision du congrès de Vienne de rattacher les Pays-Bas du Sud (en gros, la Belgique actuelle) à ceux du Nord (en gros, les Pays-Bas ou la « Hollande » actuels) visait, entre autres, à restaurer l'entité des Pays-Bas du Nord et du Sud, qui s'étaient séparés lors des guerres de religion au XVI^e siècle. La langue officielle de cet éphémère Royaume uni des Pays-Bas devait être le néerlandais. Mais c'eût été sans compter avec l'Histoire : lorsque fut instauré le Royaume de Belgique, après la Révolution de 1830 qui chassa les Hollandais (ou Néerlandais), le problème des langues ne se posait plus dans le nouvel État. Toutes les élites des provinces flamandes et des provinces wallonnes parlaient français.

2. La Belgique unitaire

Il n'est donc pas étonnant que la Constitution belge de 1831 ait été rédigée uniquement en français. La bourgeoisie et la noblesse imposèrent le français comme langue officielle dans l'administration, la justice et l'armée. Très vite et tout au long du XIX^e siècle, le « mouvement flamand », à l'instar d'autres mouvements populaires et romantiques en Europe, revendiqua la reconnaissance du flamand ou du néerlandais comme langue officielle à côté du français. Ces revendications,

essentiellement linguistiques et culturelles à l'origine, ne mettaient pas en cause la structure de l'État unitaire, mais allaient inévitablement prendre tôt ou tard une coloration et un tour politiques.

3. La Belgique et ses langues

Dès 1898, une loi d'égalité linguistique place le français et le néerlandais sur un pied d'égalité. Au lendemain de la Grande Guerre, le suffrage universel (« Un homme, une voix ») allait bousculer l'échiquier politique. La loi du 28 juin 1932 détermine **quatre régions linguistiques¹** :

la région de langue française, la région de langue néerlandaise, la région bilingue de Bruxelles-Capitale et la région de langue allemande. La loi de 1932 prévoit

que l'on délimitera ces régions tous les dix ans, sur la base du recensement linguistique. Elle prévoit également que des droits linguistiques sont accordés là où la population est composée de plus de 30 % d'une minorité linguistique (« facilités » accordées dans les contacts avec les autorités communales, enseignement dispensé dans cette langue). Un tel recensement a été effectué en 1947 : les résultats n'en furent publiés qu'après plusieurs années et donnèrent lieu en 1955 à l'extension de la région bilingue de Bruxelles-Capitale², qui



1. À noter les glissements de sens : ces « régions » (ou « zones ») linguistiques ne coïncident pas avec les futures entités régionales de la Belgique fédérale : ni avec les futures « Communautés » linguistiques et culturelles, ni avec les futures « Régions » socio-économiques. Nous écrirons *région* avec une minuscule, lorsque le terme désigne uniquement la « zone » linguistique de la Belgique unitaire. Nous écrirons *Région* avec une majuscule (parce qu'elles peuvent être comparées à des États), lorsque le terme désigne l'entité socio-économique correspondante de la Belgique fédérale.

2. Officiellement bilingue, la « Région de Bruxelles-Capitale » est habitée par une majorité de Belges francophones (de 85 à 90 % des habitants sont de langue française, dont près de 33 % du total sont allophones) et par une minorité flamande de 10 à 15 % de la population.

Les langues de l'Europe

passa de seize à dix-neuf communes. Le **mouvement flamand**, craignant une extension de la tache d'huile (en particulier, la perte de communes limitrophes situées en territoire flamand au profit de la région bilingue de Bruxelles) et représentant désormais le groupe majoritaire de la population belge (près de 60 % par rapport aux quelque 40 % du groupe francophone et au quelque 1 % du groupe germanophone), s'opposa à ce que la question linguistique fût à nouveau évoquée lors de recensements ultérieurs : dès lors, les francophones ne pourront plus se compter sur le sol flamand.

4. La Belgique fédérale

À partir de 1970, et durant plusieurs décennies, cinq réformes de l'État vont se succéder : 1970, 1980, 1988-89, 1993 et 2001. Sur le plan institutionnel, la Belgique unitaire est convertie progressivement en un État fédéral doté d'une structure complexe à différents niveaux de pouvoir. En effet, les entités fédérées constituent une double structure, dont les éléments ne se superposent pas intégralement³. D'une part, trois **Régions**, à savoir la **Région flamande**, la **Région wallonne** et la **Région de Bruxelles-Capitale**, se verront attribuer des compétences dans des matières ayant un lien avec le territoire (économie, emploi, agriculture, logement, travaux publics, énergie, transport, environnement, aménagement du territoire, urbanisme, certaines de ces compétences étant partagées avec l'autorité fédérale). D'autre part, trois Communautés, à savoir la **Communauté française** (également appelée « Communauté française Wallonie- Bruxelles »), la **Communauté flamande** et la **Communauté germanophone**, se voient attribuer des

-
3. – La Communauté flamande correspond à la région de langue néerlandaise (ou flamande), à laquelle s'ajoutent les institutions de langue néerlandaise sur le territoire de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale.
 – La Communauté française correspond à la Région wallonne, à laquelle s'ajoutent les institutions de langue française sur le territoire de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale.
 – La Communauté germanophone correspond à la région de langue allemande (il n'y a pas de « Région » allemande ou germanophone).
 – La Région flamande correspond à la région de langue néerlandaise.
 – La Région wallonne correspond à la région de langue française plus la région de langue allemande.
 – La Région de Bruxelles-Capitale correspond à la région bilingue bruxelloise.

compétences liées à la langue et donc à la personne (culture – y compris télévision, radio, théâtre, bibliothèque, etc. –, enseignement, sport, tourisme, emploi des langues dans l’administration, l’enseignement, etc.). Le jargon institutionnel belge qualifie ces compétences de « matières personnalisables ». Au bout du compte : la Belgique ne comprend pas moins de six gouvernements et de sept parlements ou assemblées parlementaires⁴. L’on ne s’étonnera pas que l’extraordinaire complexité de cette construction comporte des risques de dérapage. En particulier, plutôt qu’à un fédéralisme d’union, l’on a à faire, dans le cas belge, à un fédéralisme de désunion, de désagrégation, voire de séparation. Les forces centrifuges risquent constamment de l’emporter sur les forces centripètes...

5. Le modèle belge en crise

Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

En premier lieu, la Flandre, naguère très diversifiée sur le plan linguistique par ses nombreux dialectes sous-régionaux a connu, depuis trois ou quatre décennies, un processus d’homogénéisation linguistique et culturel très fort au bénéfice du néerlandais.

En deuxième lieu, rappelons que, depuis 1970, les réformes institutionnelles se succèdent, s’accélèrent et produisent leurs pleins effets : les élections organisées pour le renouvellement des institutions de l’État fédéral et des entités fédérées sont de moins en moins en phase, ce qui rend les arbitrages politiques plus difficiles.

4. – Gouvernement fédéral ;
 – Gouvernement de la Communauté flamande (fusionné avec le Gouvernement de la Région flamande) ;
 – Gouvernement de la Communauté française (appelée aussi « Communauté française - Wallonie-Bruxelles ») ;
 – Gouvernement de la Communauté germanophone ;
 – Gouvernement de la Région wallonne ;
 – Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
 – Parlement fédéral (2 Chambres) : Chambre des représentants et Sénat ;
 – Parlement de la Communauté flamande (fusionné avec le Parlement de la Région flamande) ;
 – Parlement de la Communauté française ;
 – Parlement de la Communauté germanophone ;
 – Parlement de la Région wallonne ;
 – Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les langues de l'Europe

En troisième lieu, les partis politiques, naguère unitaires, se scindent ; le système de vote proportionnel rend les majorités qui se dégagent dans les diverses entités fédérées de plus en plus asymétriques.

Quant aux communes dites « à facilités » situées à la périphérie de Bruxelles, leurs populations francophones sont régulièrement confrontées à des manifestations de mauvaise humeur des élus flamands locaux, qui invoquent le fait que ces « facilités » seraient des droits provisoires accordés aux résidents francophones pour leur permettre d'apprendre le néerlandais.

Enfin, cerise sur le gâteau, le 13 décembre 2006, une émission surprise de la télévision francophone (RTBF) simule, par un document-fiction magistral, la fin de la Belgique : la Flandre vient de déclarer son indépendance et le roi est en fuite... à Kinshasa !

6. La Belgique de demain : quelle sortie de crise ?

10 juin 2007 : les élections législatives débouchent sur la crise la plus longue de l'histoire de la Belgique. Le roi charge successivement un « informateur », un « démineur », un « explorateur », un « facilitateur », un « dépanneur », etc., de tenter de dénouer la crise. Yves Leterme, jusque-là ministre-président du gouvernement flamand, est chargé de former un gouvernement fédéral. Il échoue. En décembre 2007, un gouvernement intérimaire sous la houlette du premier ministre sortant Guy Verhofstadt est investi pour trois mois. Délai : le 21 mars 2008, date à laquelle il passera le relais. Des pistes sont explorées pour sortir de la crise. Des transferts de compétences sont envisagés : certains, de l'État fédéral vers les Régions et les Communautés ; d'autres, des entités fédérées vers l'État fédéral. S'achemine-t-on vers une énième réforme de l'État, voire une révision de la Constitution, qui, soit dit en passant, nécessite une majorité des deux tiers des 150 élus de la Chambre des représentants et une majorité simple dans chaque groupe linguistique ? Cette réforme prendra-t-elle la forme d'un fédéralisme à caractère confédéral de plus en plus marqué ?

Au jour et à l'heure mêmes où nous terminons cet article, le calendrier de sortie de crise est respecté : le premier ministre sortant, Guy Verhofstadt, vient de passer le relais à... Yves Leterme, nouveau

Premier ministre fédéral. Ce gouvernement, né au forceps neuf mois et dix jours après les élections législatives du 10 juin 2007, se concentrera sur les questions économiques, financières, budgétaires, sociales et autres,

à court terme. Il reporte à plus tard la solution des sujets qui fâchent et divisent la Belgique, à savoir les questions linguistiques et institutionnelles liées à « une réforme de l'État substantielle », dont la réalisation sera la condition *sine qua non* de sa survie : une déclaration à ce sujet est prévue à la mi-juillet.

7. Conclusion... provisoire

Les forces centripètes l'emporteront-elles sur les forces centrifuges ? Assisterons-nous à l'élaboration d'un énième compromis « à la belge » ? La condition en est que tout le monde s'y retrouve : la partie flamande, la partie francophone et Bruxelles, capitale de la Belgique et de l'Europe.

La partie flamande et les autres entités fédérées obtiendraient de nouveaux transferts de compétences. Ces transferts remettront-ils en cause les solidarités de base ? L'on voit tout de suite que la sauvegarde du « modèle belge » est également cruciale pour l'Union européenne. Les constructions complexes, qu'elles soient belges ou européennes, se sont bâties sur des compromis et des équilibres. L'historien Krzysztof Pomian écrivait dans *Le Monde* des 20 et 21 janvier derniers : « *En Belgique, c'est l'Europe qui se joue* ».

Roger Vancampenhout

NB : Si vous souhaitez réagir à cet article, écrivez-moi :
vancampenhout.roger@skynet.be

Le

français

en

France

L'Académie

gardienne de la langue*

Sur les 700 entrées du dernier fascicule, 323 sont nouvelles. Nous en avons choisi quelques-unes susceptibles d'intéresser les lecteurs.

PERLANT adj. m. ^{xx^e} siècle. Participe présent de *perler*.
 ŒNOL. Se dit d'un vin à la surface duquel se forment de petites bulles de gaz carbonique lorsqu'on le verse.
Un muscadet perlant ou, subst., *un perlant*.

PERMAFROST ou **PERMAGEL** n. m. ^{xx^e} siècle. Composé de *perma-*, tiré de l'anglais *permanent*, « permanent », et de l'anglais *frost*, « gel », ou composé de *perma-*, tiré de *permanent*, et de *gel*.
 GÉOGR. Dans les régions arctiques et subarctiques, partie du sol qui reste gelée en permanence (on dit aussi **pergélisol** ; on emploie également le mot d'origine russe **merzlota**).

PERSPECTIVISME n. m. ^{xx^e} siècle. Emprunté de l'allemand *Perspektivismus*, de même sens, lui-même tiré du latin *perspectivus*, « relatif à l'optique, à la perspective ».
 PHIL. Conception d'après laquelle le réel n'est susceptible d'aucune connaissance objective et ne peut être appréhendé qu'à partir d'un point de

vue particulier, qui s'impose au sujet en fonction de sa nature et de ses besoins.
Le perspectivisme de Nietzsche.

PHATIQUE adj. ^{xx^e} siècle. Emprunté du grec *phatikos*, « affirmatif », lui-même dérivé de *phanai*, « dire, parler ».
 LINGUIST. *Fonction phatique du langage*, par laquelle un énoncé vise à établir, maintenir ou interrompre une situation de communication. *Les énoncés « Allô », « Vous m'entendez ? » ont une fonction phatique*.

PHÉROMONE n. f. ^{xx^e} siècle. Composé à partir du grec *pherein*, « porter », et de *-mone*, tiré d'*hormone*.
 BIOL. Molécule émise à dose infime par un animal, qui diffuse dans le milieu et déclenche à distance chez des individus de la même espèce une réaction ou un comportement spécifique, nécessaire à la réalisation de certaines fonctions biologiques. *Chez les papillons nocturnes, les phéromones des femelles déterminent l'attraction des mâles. [...] Les cervidés marquent leur territoire par des phéromones*.

* Extraits du fascicule PÉRIOSTE à PIÉCETTE (26 octobre 2007) de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Les fascicules sont publiés par le *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Académie et sur l'internet : www.journal-officiel.gouv.fr/dae.html

Mots en péril

GOBE-MOUCHES n. m. Désigne à l'origine un oiseau de l'ordre des passereaux se nourrissant surtout de mouches. Au figuré, terme familier désignant celui qui n'a point d'avis à lui et paraît être de l'avis de tout le monde.

« ... en contrefaisant cette manière d'opiner qui avait valu à d'Arsonval le nom de gobe-mouches. » (**Marmontel.**)

Homme qui croit sans examen toutes les nouvelles débitées.

« J'allais avec la foule des gobe-mouches attendre sur la place l'arrivée des courriers, et, plus bête que l'âne de la fable, je m'inquiétais beaucoup pour savoir de quel maître j'aurais l'honneur de porter le bât. » (**Rousseau.**)

Littré signale, pour s'en étonner, que « l'Académie écrit gobe-mouches avec s et chasse-mouche sans s. »

GODELUREAU n. m. D'origine douteuse, le mot serait composé de l'ancien français *gaudir*, « se réjouir », et de *lureau*, variante de *luron*. Familier et par dénigrement, il se dit d'un jeune homme aux manières affectées qui prend plaisir à courtiser les femmes.

« J'ai peine, je l'avoue, à demeurer en place,
Et de mille soucis mon esprit s'embarrasse,
Pour pouvoir mettre un ordre et dedans et dehors
Qui du godelureau rompe tous les efforts. » (**Molière.**)

GRIMAUD n. m. Du francique *grima*, « masse ». Autrefois, nom donné aux écoliers des basses classes, aux élèves les plus ignorants.

Au figuré, mauvais écrivain, mauvais artiste.

« Allez, petit grimaud, barbouilleur de papier. » (**Molière.**)

Pédant, cuistre.

« Il sait le grec, c'est un grimaud. » (**La Bruyère.**)

GRIMAUD, AUDE adj. Qui est d'humeur chagrine, maussade.

« Trop timide pour inviter une danseuse, [...] je devins naturellement très grimaud et ne sachant que faire de ma personne. » (**Balzac.**)

Jean Tribouillard

Acceptions et mots nouveaux*

ACCROCHE (pour *teaser*) : Séquence ou montage destinés à attirer ou à retenir l'attention du spectateur ou de l'auditeur.

CRÉNEAU DE JOUR (pour *daytime*) : Tranche horaire de diffusion située pendant la journée, et correspondant le plus souvent à une période de faible écoute.

Voir aussi : **avant-soirée**, **heure de grande écoute**.

FAÇONNEUR D'IMAGE (pour *spin doctor*) : Spécialiste en communication, chargé de présenter une personnalité et ses décisions sous un jour favorable.

FILM PIRATÉ (pour *movie bootleg*) : Version d'une œuvre cinématographique captée de façon clandestine lors de sa projection en salle.

Note :

1. L'emploi du mot *screener*, emprunté de l'anglais, est à proscrire.
2. On distingue le « film piraté » de la « version pirate », désignant toute copie non autorisée.

MONTAGE SAUVAGE (pour *fan edit*) : Version d'une œuvre audiovisuelle ou musicale tronquée ou modifiée par des admirateurs, à l'insu de ses auteurs.

PASSAGE ÉCLAIR (pour *cameo appearance*) : Brève apparition d'une célébrité dans un film ou une émission de télévision.

PILOTE (pour *fixer*) : Personne engagée pour guider un journaliste ou un homme d'affaires et pour favoriser ses contacts dans un milieu qui lui est inconnu, voire hostile.

SÉLECTION (pour *playlist*) : Choix d'œuvres musicales mises en valeur dans une programmation sur une période donnée.

Note : On rencontre aussi le terme **affiche**.

VEDETTE INVITÉE. Synonyme : **STAR INVITÉE** (pour *guest star*) : Artiste célèbre qui tient un rôle secondaire dans une œuvre audiovisuelle ou un spectacle.

* Extraits de « Vocabulaire de l'audiovisuel et de la communication », publiés au *Journal officiel* le 23 décembre 2007. Tous les termes publiés au *Journal officiel* par la Commission générale de terminologie figurent sur le site *FranceTerme* : <http://franceterme.culture.fr/FranceTerme/>.

Cloches et crécelles

La confection des cloches est ancienne. De forme et de nature matérielle variées, on constate leur présence en particulier dans les civilisations chinoises anciennes ; en Europe, les cloches sont liées spécialement au développement du christianisme. Comme le chante Boileau :

*« Les cloches dans les airs de leurs voix argentines,
Appelaient à grand bruit les chantres à matines. » (Lutrin IV.)*

Déjà les Gaulois avaient su préparer des cloches, d'où le mot celtique *clocca*. C'est de façon trop restrictive et un peu laborieuse que Littré définit la cloche : *« Instrument d'airain, en forme de coupe renversée, produisant des sons retentissants à l'aide d'un battant suspendu dans l'intérieur et mis en mouvement par le branle de la cloche, ou à l'aide d'un marteau placé à l'extérieur et mû directement ou par des ressorts. »*

Il existe en effet des cloches en matériaux différents tels que des bois secs intelligemment exploités dans des pays dépourvus d'industries métallurgiques. En outre, la cloche est associée à la civilisation rurale pour équiper les troupeaux de montagne.

Un séjour sur les rives du lac d'Annecy invitait l'envoyé de DLF à la célèbre fabrique de cloches Paccard (à Sévrier), de renommée mondiale (70 % de sa production est exportée). La visite de l'intéressant musée adjoint fut l'occasion d'enrichir le vocabulaire technique de notre langue ici abordé.

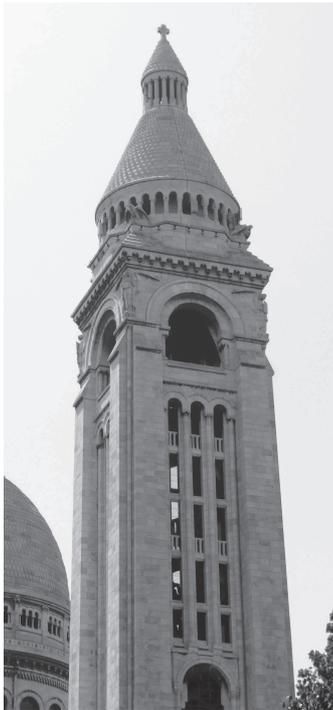
Le matériau sonore est fait d'**airain**, terme à connotation antique qui rappelle à nombre d'entre nous leurs études classiques. Alliage que savaient fabriquer déjà les grands Anciens – ne décrit-on pas un âge du bronze, antérieur à celui du fer ? –, l'airain résulte de la fusion et du mélange de cuivre et d'étain fondus. Actuellement, les proportions retenues sont de 78 % de cuivre et 22 % d'étain.

La fabrication commence par le tracé de ses formes extérieures et intérieures sur une planche métallique ou en bois, dite **planche à trousser**. Ces deux formes définissent le profil en coupe de la future cloche – des calculs mathématiques expliquent l'émission ultérieure des sons produits par heurt de la masse de la cloche, qui se caractériseront par la justesse de la note, la profondeur du son, la richesse du timbre... À partir des formes retenues est construit le **noyau**, en briques et argile, qui délimitera la cavité de la future cloche. La seconde planche à trousser sert à fabriquer en argile et sable ce qu'on appelle la **fausse cloche** ; elle est enduite d'une couche de cire recouverte d'inscriptions et d'ornementations qui constitueront la décoration en surface. Sur cette réplique, le mouleur fabrique la troisième partie du moule, la **chape**, qui est le moule extérieur, fait de couches successives d'argile. Le moule est alors chauffé, ce qui fait fondre la cire, laissant dans l'argile les signes inscrits sur la fausse cloche. La chape est ensuite démoulée, la fausse cloche brisée à coups de masse, le noyau récupéré pour servir de centre à la chape exactement recentrée, le tout étant étroitement resserré dans un châssis d'acier : l'espace entre les deux surfaces sera alors rempli par l'alliage en fusion porté à 1 100°C dans un four chauffé au bois, à l'ancienne, ou maintenant au gaz. Très prompte, la coulée ne dure que quelques secondes ; il reste alors à briser le moule extérieur, après une période de refroidissement variable selon la taille de la cloche. C'est le **décochage**, suivi par un **polissage**. Intervient alors l'**accordeur** qui, à l'aide d'un tour, enlève l'excès de métal à l'intérieur de la cloche afin d'obtenir le son pur demandé. Grâce à cette finition, **carillons** et **sonneries** acquièrent une qualité musicale exceptionnelle. En place, la cloche est suspendue à un **joug** dit encore **mouton**. L'anse de la cloche est en bronze de même composition ; elle est soudée après fabrication du corps de la cloche ou coulée en même temps que lui. Sa forme est celle de deux croix doublées.

La vie d'une cloche sera de 200 à 1 200 ans, celle d'un battant en acier n'excédant pas 50 ans. Parmi les cloches célèbres fabriquées à Sévrier, on cite la réplique, coulée en 1950, de la Liberty Bell, qui, en 1776, sonna l'indépendance des États-Unis à Philadelphie, mais qui se fêla

peu de temps après. 50 copies ont alors été fabriquées pour les 50 États fédérés, suivies de 250 autres copies.

Un vocabulaire lié aux cloches intéresse particulièrement notre propos. **Battant**. Pièce métallique suspendue à l'intérieur de la cloche dont elle vient frapper la paroi pour produire les sons.



Beffroi. Structure métallique ou en bois supportant le poids des cloches. Celui-ci est parfois considérable : la Savoyarde est actuellement la plus grosse cloche de France. Coulée en 1891, elle fut installée dans le beffroi de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre à Paris en 1898, avec quelque difficulté en raison de son poids de 18 835 kg ! C'était une contribution précieuse des Savoyards.

Bourdon. Grosse cloche à son grave. *Bourdonner*, c'est émettre un son grave et continu que connaissent bien les chanteurs, qui rencontrent également des *faux-bourdons*, comme le font les entomologistes. Il en viendra l'expression *avoir le bourdon* : « être cafardeux ».

Carillon. Ensemble de cloches fixes, au moins treize, accordées et disposées de façon à fournir une ou plusieurs gammes permettant l'exécution de mélodies. Ce mot dérive du latin *quaternio*. **Chape**. Moule extérieur de la cloche, fait de six à sept couches successives d'argile et recouvrant la fausse cloche.

Châssis. Gabarit en acier qui entoure et serre le moule de la cloche.

Cire. Traditionnellement, on utilisait de la cire d'abeille, matériau de grande utilité jadis, jusqu'au moment où des matières naturelles exotiques ou bien des composants de synthèse sont venus apporter une concurrence. Du latin *cera*.

Fonderie. Usine où l'on fond les métaux ou les alliages pour fabriquer des lingots ou donner des formes définitives à certains objets.

Joug. Pièce métallique ou en bois fixée au-dessus d'une ou de plusieurs cloches en volée, de façon à constituer un contrepoids.

Harmonique. Son accessoire ayant des fréquences multiples de celles du son fondamental et qui, se surajoutant à celui-ci, contribue au timbre.

Du grec *harmonia* : « cheville, joint », puis « disposition des sons ».

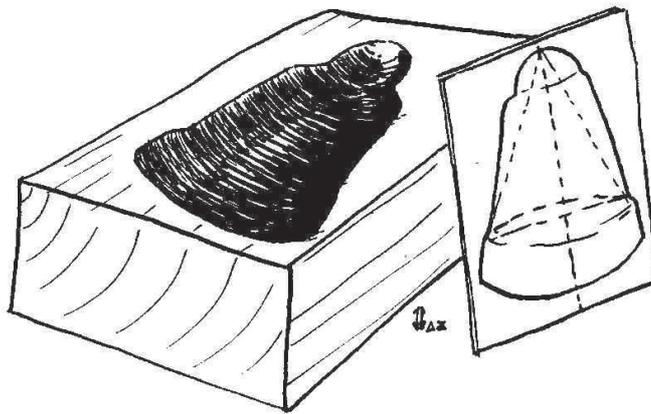
Moule. Instrument comportant une empreinte creuse, dans laquelle on introduit une matière pulvérulente, pâteuse ou liquide, qui prend en se solidifiant la forme de l'empreinte. Du latin *modulus* : « mesure ».

Noyau. Moule intérieur de la future cloche fait de briques recouvertes d'argile. Du latin *nodus* :

« nœud ».

Planche à trousser.

Gabarit métallique ou en bois sur lequel ont été tracées, puis découpées les formes intérieure et extérieure de la cloche, qui décidera des différentes parties du moule.



Saintier. Vieux terme pour le fondeur de cloches, qui attribuait sa production à des saints.

Sonnerie. Ensemble des cloches d'un édifice, en particulier d'une église, permettant de jouer des mélodies généralement à signification liturgique (ex. : *sonnerie de l'Angelus*).

Timbre. Qualité particulière d'un son, indépendante de sa hauteur ou de son intensité, mais spécifique de l'instrument ou de la voix qui l'émet. Il est lié aux intensités relatives des harmoniques qui composent le son.

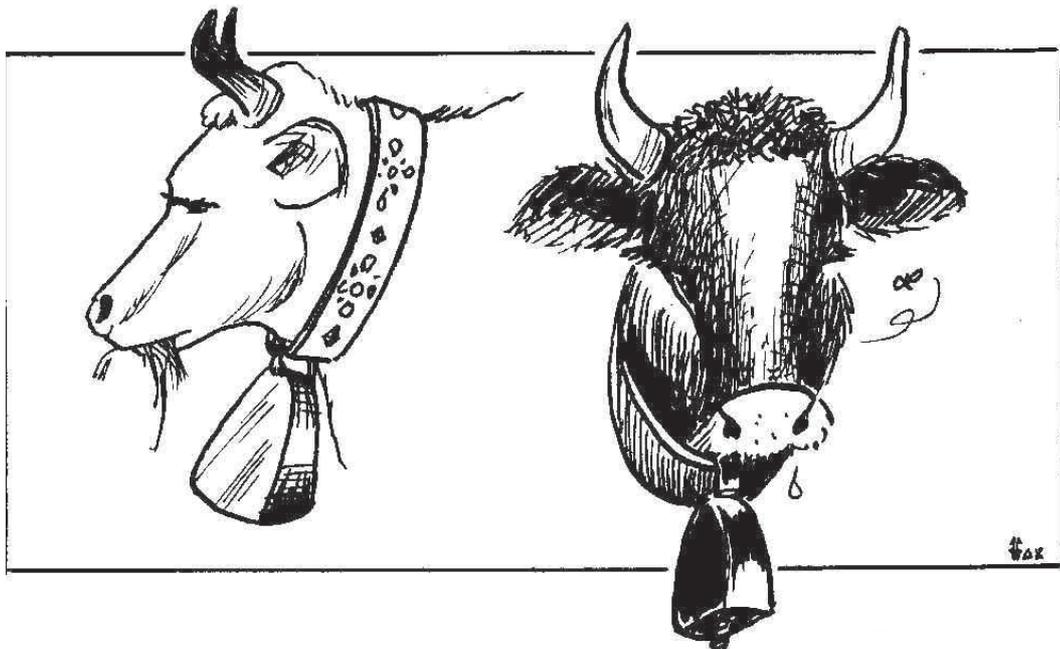
Volée. Façon de faire sonner une cloche en provoquant le balancement. *Sonner à toute volée.*

Un autre usage des cloches est typique des pays de montagnes.

Naguère, par tradition, les animaux en transhumance conduits vers les alpages égayaient les chemins par le tintement des **clarines**. En cas de brouillard, elles servaient au repérage des vaches dispersées dans les prés et à leur identification si plusieurs troupeaux étaient réunis. Peut-être aussi contribuaient-elles à des messages entre animaux et bouviers, dont l'éthologie moderne n'a pas fini de démontrer

Le français en France

l'existence interspécifique. « *Les clarines des vaches dans l'alpage sonnent en harmonie. Leur carillon sans cesse recomposé au gré de la marche des bêtes et des balancements sur les pentes égaye le décor sévère des montagnes.* »



Le vocabulaire varie. Une **clarine** est, en Savoie, une cloche de bronze convenant aux bovins. On appelle **pique** une sonnette en fer cuivré de forme cylindrique attachée à l'âne qui accompagne ces derniers. Selon l'usage provençal, on parle d'**esquerde** pour une clochette de forme sphérique, faite de bronze ou de cuivre, qui reçoit ailleurs le nom de **redoune** : elle est accrochée au cou du bélier, le **menoun**, qui mène le troupeau. Une **sonnaile**, de section et d'ouverture ovales, convient au bélier de tête suivi de son **trentenier**, tandis que les brebis reçoivent une **platelle** de forme rectangulaire. Pour ces cloches nécessairement légères à porter, le battant était jadis fait d'un tibia d'âne ou de bois dur – celui du cornouiller convenait bien en raison de sa solidité. Afin de suspendre cette sonnaile, il fallait un solide collier de cuir rigide – un **courrau** –, garni de **clavettes** en bois de buis, aisé à tourner, ou de micocoulier, connu pour sa souplesse. Le Piémont était réputé pour ses magnifiques colliers sculptés en bois de noyer.

Dans la tradition chrétienne, le son des cloches est le plus souvent signe de joie et de célébrations festives. Pour les morts, on sonne seulement le **glas**, tintement d'une seule note à rythme lent – du latin populaire *classum*, depuis *classis* : « appel ». En revanche, un autre instrument de signalisation sonore est la **crécelle**, servant au réveil des moines les jours de deuil, notamment pendant la Semaine sainte : du Jeudi saint au dimanche de Pâques, jour où les cloches revenaient de Rome, comme on se plaisait à le dire aux enfants. Jadis, elle avait servi aux lépreux pour avertir de leur présence. Par dérision, la crécelle est encore parfois employée dans les carnivals et on la cite comme instrument de joyeux épanchements pour accompagner le remariage d'un veuf ou d'une veuve.

Ce nom de *crécelle* possède un très grand nombre de synonymes qu'il serait oiseux de citer ici dans le détail. L'un d'eux mérite toutefois notre attention : **bartavelle**, emprunté au provençal et défini comme « anneau de verrou, axe contre lequel bat le traquet d'un moulin » (A. Rey). Mais ce terme est utilisé encore au figuré pour parler d'une personne bavarde et, par référence au bruit du loquet, pour désigner une perdrix rouge du Midi – il en est question dans la chasse héroïque du père de Pagnol décrite dans *La Gloire de mon père*.

Pour terminer, rappelons que les carillons sont particulièrement en honneur dans le nord de la France et en Belgique, à Malines en particulier, et que, parmi les très rares fabricants de cloches et de carillons, il faut encore citer ceux d'Orléans et de Villedieu-les-Poëles.

Peut-être le lecteur critique regrettera-t-il que ne soient pas abordés ici les sens dérivés, familiers, voire argotiques, tels que **chapeau cloche**, **fleur en clochette** (muguet), **cloche de bois**, **se taper la cloche**, « **quai de la Cloche** » (cher à Maurice Chevalier pour le quai de Bercy...) et donc **clochard**. Faudra-t-il y revenir avec le concours de lecteurs érudits ?

Pierre Delaveau

Continent

On pourrait dire « contenant » pour désigner une partie de la terre qui « tient ensemble ». En effet, ce mot est formé de deux racines latines : *con* de *cum*, « avec », et le verbe *tenere*, « tenir », à la base de nombreux mots, tels que :

- français : **maintenant**, **maintien**, **tenue**, **tenace**, **lieutenant**, **content**, **rêne**, **tennis** ;
- anglais : *tenant*, « locataire » ; *tenement*, « logement » ; *retinue*, « cortège » ;
- espagnol : *tenor*, *sostén*, « soutien » ; *tenazas*, « tenailles » ; *pertinaz*, « opiniâtre ».

Un continent est une vaste étendue de terre, limitée par plusieurs océans. Les Britanniques, dans leur spécificité insulaire, appellent *continent* l'Europe et revêtent l'adjectif dérivé d'une aura méliorative, sauf s'il s'agit du « déjeuner du matin » (appelé *continental breakfast*), qui est censé, à juste titre, être moins substantiel que le *breakfast* d'outre-Manche.

À noter que pour *continent* comme pour le reste, chacun voit midi à son horloge. Ainsi, en Guadeloupe, les locaux considèrent leur île (Basse-Terre et Grande-Terre), mesurant le quart de la Corse en superficie, comme le continent par opposition aux cinq autres îles de l'archipel.

Bernie de Tours



Variations sur climax

Dans le très bon article sur le clin d'œil* apparaît le joli mot *climax*. Peut-être pourrions-nous en profiter pour lui donner un développement complémentaire.

En effet, en stylistique, le climax désigne une gradation ascendante et l'anticlimax une gradation descendante.

Voici quelques exemples célèbres de **climax** :

- « *Je suis perdu, je suis mort, je suis assassiné.* » (**Molière.**)
 - « *C'est un roc !... C'est un pic !... C'est un cap !*
Que dis-je, c'est un cap ?... C'est une péninsule ! » (**Rostand.**)
- « *Madame se meurt ! Madame est morte !* » (**Bossuet.**)
 - « *Oui, Prince, je languis, je brûle pour Thésée...* » (**Racine.**)

Et voici quelques exemples célèbres d'**anticlimax** :

- « *Je suis ravie, heureuse, contente...* » (**Proust.**)
 - « *Vous voulez qu'un roi meure ; et pour son châtement*
Vous ne donnez qu'un jour, qu'une heure, qu'un moment. »
(Racine.)
- « *Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la fièvre.* »
(La Fontaine.)

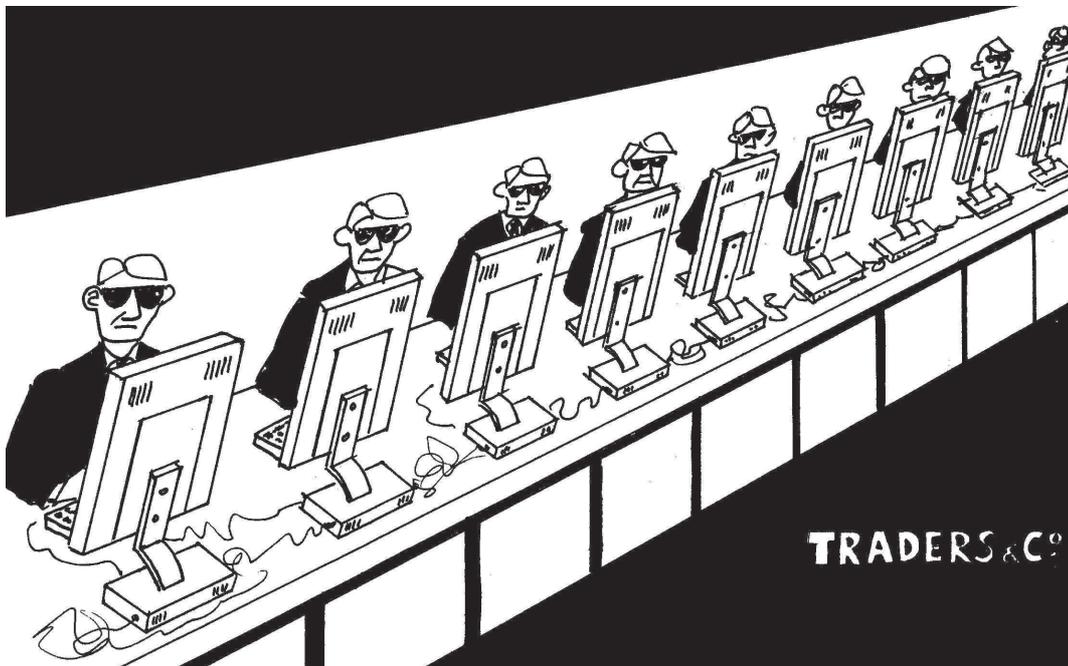
Par ailleurs, le mot grec *klimax* a été repris par le latin ecclésiastique pour donner *Climacus*, surnom attribué à un certain Jean, moine d'un monastère du Sinaï, qui avait rédigé, au VII^e siècle, un texte connu sous le nom d'*Échelle du Paradis*. Il y décrit les vertus à acquérir et les vices à proscrire en comparant leur progression ou leur régression à une échelle.

Philippe Lasserre

* Article du Pr Pierre Delaveau (*DLF*, n° 227, p. 21).

« Trader »

Ce personnage, inconnu du public, a fait irruption dans le vocabulaire quotidien à la suite d'un scandale financier. Les défenseurs du français se sont alarmés de cette nouvelle intrusion d'un vocable américain, et, en tant qu'ancien professionnel de la Bourse de Paris, j'ai été sollicité de plusieurs sources afin de définir quel mot français nous pourrions lui substituer.



Certains commentateurs de radio ou de télévision se sont sentis bien inspirés en parlant de *courtier*. Intention louable certes, mais impropre. Les courtiers, aussi appelés *coulistiers*, étaient des intermédiaires opérant pour le compte de leurs clients sur un marché non officiel, parallèle à celui des agents de change. Ils furent supprimés autour de 1960. Les « *traders* », spéculateurs professionnels employés par des banques, jouent en prenant des positions qui anticipent sur l'évolution supposée du marché, dans le but de réaliser d'importants profits.

Divers termes ont été trouvés sur internet : *délégué en Bourse*, *négociateur*, *spéculateur habituel*, *placeur en Bourse*, *opérateur en Bourse*, *échangiste*,

négociant. Mal adaptés ou trop généralistes, voire loufoques, ils relèvent de la pure fantaisie. Je ressens de ma retraite le rire et les plaisanteries qui secoueraient le milieu boursier si l'on venait à parler d'*échangiste* ! On peut retenir deux choix : **arbitragiste** ou **opérateur de marché**. Ce dernier, officialisé par la Commission générale de terminologie et de néologie, me semble être le plus juste ; les « *traders* », justement, travaillent dans des locaux appelés **salles de marché**. Mais le premier est plus court et pourrait mieux concurrencer le mot américain. En jargon de métier, **faire un arbitrage** c'est vendre un poste du portefeuille titres et en réinvestir le produit dans une autre valeur, ce que pratiquent ces spécialistes en de continuels va-et-vient.

N.B. : Je précise, afin de ne pas créer de suspicion à l'encontre d'un milieu professionnel, que les établissements financiers font travailler leurs fonds propres, mais ne spéculent pas avec l'argent de leurs clients, ce qui leur est formellement interdit.

Jacques Pépin

La date d'échéance de votre abonnement est inscrite sur l'étiquette de routage de votre revue.

**Vérifiez-la, avant de jeter l'enveloppe.
C'est à cette date que vous aurez à cœur,
nous l'espérons, de renouveler votre
adhésion et votre abonnement.**

Minéralogie et herpétologie

Les dénominations des minéraux et des roches semblent parfois procéder de la fantaisie de leurs inventeurs, soucieux avant tout de rendre hommage à quelqu'un de leurs savants prédécesseurs ou d'exprimer l'admiration qu'ils ont ressentie devant l'aspect particulier de leur dernière trouvaille ; cependant, la nomenclature des minéraux montre une tendance marquée à utiliser l'aspect reptilien du nouveau minéral pour créer le nom qui lui sera attribué.

Le premier de cette sorte que l'on rencontre est la **serpentine** : son origine ne fait pas de doute ; il peut désigner selon les besoins un minéral, un genre de minéraux (silicates hydratés) ou une roche à part entière. Le minéral de ce nom apparaît souvent par altération du péridot et présente une teinte vert olive ou peau de serpent, ce qui justifie les noms d'**olivine** ou de serpentine qui lui sont donnés.

La serpentine peut aussi être appelée **ophite**, d'après le mot *ophis*, « serpent » en grec.

Cet *ophis* va nous fournir l'expression **texture ophitique**, caractérisant une roche contenant dans sa pâte de gros cristaux bien formés. On trouvera aussi le terme voisin de **texture ophiolitique**, appliquée à des roches riches en serpentine.

Quittant les reptiles rampants pour les reptiles à pattes, nous trouvons la **lézardite**, silicate de magnésium, dont l'aspect extérieur rappelle la peau du lézard.

Et enfin, oserons-nous rapprocher de ces comparaisons reptiliennes la **variolite**, roche basique contenant de gros cristaux en forme de sphère et qui est une autre manière de désigner la texture ophitique déjà citée plus haut.

La récolte peut sembler modeste, mais l'utilisation de ces termes est permanente et les théories actuelles des mouvements orogéniques ne sauraient se passer d'eux ou de néologismes de même origine créés selon les besoins.

Joseph Sans



**Sénile, comment ça s'écrit ?...
C'est Marthe qui demande de
tes nouvelles...**

Nous remercions notre ami Roger Saquetoux de nous avoir adressé les dessins de Jacques Faizant qui illustrent *Écrire en bon français... pourquoi pas ?*, de Sven Sainderichin (Hommes et techniques, « Formation active », 1961).

Corrigé de La Rapière d'or

Vous retrouverez les questions de ce concours, dans le numéro 226 de notre revue (p. 52).

Nous remercions les lecteurs qui ont accepté de concourir, et qui, parfois, ont donné des réponses très pertinentes.

I. La question portait sur l'emploi des majuscules :

- Le **Discobole** (œuvre d'art) de **Myron** (nom propre).
- Le vent vient de l'**ouest** : généralement, les points cardinaux s'écrivent avec une minuscule. Il existe cependant des exceptions.
- Les départements de l'**Ouest** (ici, le terme désigne un territoire fermé).
- **Monsieur le Président** : les noms des titres et de dignité prennent une majuscule, quand on s'adresse à la personne. Dans une simple évocation de la fonction, la minuscule suffit : le **président** de telle société. On écrit donc : le **président de l'Assemblée** (nom propre de société politique) **nationale**. L'adjectif ne prend la majuscule que s'il est joint à un nom propre par un trait d'union : la **Comédie-Française**.
- **Mars** (nom d'un dieu) était considéré comme l'ancêtre des **Romains** (nom de peuple).
- Il est né dans les derniers jours de **mars**. Les noms qui désignent les mois et les jours s'écrivent ordinairement avec une minuscule.

II. Pour répondre et donner des exemples qui illustrent la valeur des préfixes *re-*, *r-*, *res-*, *ra-*, il n'était pas utile de recopier le dictionnaire, mais les exemples devaient être en nombre suffisant pour illustrer les **différents sens** de ces préfixes.

- Le préfixe *re-* est parfois accentué, et certains verbes ont deux formes, l'une avec le préfixe *r(e)-* considéré comme populaire, l'autre avec le préfixe *ré-* considéré comme savant : *r/assortir - ré/assortir*, *r/essayer - ré/ essayer*, etc.
- Il fallait prendre garde qu'un *r* initial n'est pas nécessairement un préfixe : le verbe **régler** ne comporte pas de préfixe ; il se rattache à la racine ***reg** qui exprime la ligne droite.
- Le sens d'un même préfixe peut varier selon le contexte : **refaire** un geste exprime la **répétition**, **refaire** une maison, **sa remise dans un état antérieur**. Cette notion de **retour** se retrouve (répétition) dans *re/bâtir*, *re/coudre*...
- Enfin, un préfixe peut avoir plusieurs sens à la fois :
 - Le fait d'être en **re/trait**, de se **re/tirer** (du latin *retrahere*, « tirer en arrière ») peut exprimer la **séparation** (cf. *réclusion*), la **rétrogradation** (cf. *r/abaisser*), mais aussi une **opposition** potentielle (cf. *ré/clamer*).
 - Dans le verbe **ralentir** (de l'ancien français *alentir*, « rendre lent »), le préfixe suggère la **rétrogradation** et une **action instantanée**, non durable (cf. *r/éveiller*).
 - Le préfixe du verbe *r/affermir* exprime le **retour à un état antérieur** et une idée d'**augmentation**.
 - Enfin, la **réciprocité** (du latin *recipio*, de *re* + *capio*, « tirer en arrière », puis « prendre en retour ce que l'on a donné »), allie la notion de mouvement alternatif, d'aller et retour (*reciprocatio*, en latin, désigne le reflux) à celle d'échange équivalent. On trouve cette double valeur dans **redevance** (*re* + *debere*, « devoir » en latin), **restituer**, ou même **respirer**.